

L'Autorité internationale des fonds marins

Communiqué de presse



Douzième session
Kingston, Jamaïque
7 – 18 août 2006

Assemblée (matin)

FM/12/5
10 août 2006

PRÉSENTATION ET EXAMEN DU RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL LA SALLE DE CONFÉRENCE PRINCIPALE PORTERA LE NOM DE KENNETH RATTRAY EN HOMMAGE DU JURISTE JAMAÏCAIN

L'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins, réunie ce matin à Kingston, a été saisie du rapport du Secrétaire général. Ce rapport est soumis à l'Assemblée de l'Autorité en application du paragraphe 4 de l'Article 166 de la Convention des Nations Unies de 1982 sur le droit de la mer. Le rapport présenté aujourd'hui rend compte des travaux entrepris par l'Autorité depuis sa onzième session dans le cadre de son programme de travail visant la période 2005 - 2007.

L'Assemblée, composée de 149 membres, a élu à sa présidence, M. Sainivaliti S. Navoti (Fidji) présenté par le Groupe d'États d'Asie. Ce dernier remplace M. Olav Mykelbust (Norvège). L'Assemblée a également élu les Vice-présidents pour la session : l'Argentine pour le Groupe d'États d'Amérique latine et les Caraïbes; l'Australie pour le Groupe d'États d'Europe occidentale et autre États; l'Afrique du Sud pour le Groupe d'États d'Afrique; La Fédération de Russie pour le Groupe d'États d'Europe orientale.

Ont été également élus les membres de la Commission de vérification des pouvoirs. La composition de la Commission est la suivante : l'Australie, la Chine, la Fédération de Russie, la Finlande, la Jamaïque, le Japon, le Mexique, la Namibie, la Tanzanie.

Créée officiellement le 16 novembre 1994 en vertu de la Convention, l'Autorité est principalement « l'organisation par l'intermédiaire de laquelle les États Parties organisent et contrôlent les activités menées dans la zone, notamment aux fins de l'administration des ressources de celle-ci ». L'Autorité assume aussi la responsabilité générale de favoriser et d'encourager la recherche scientifique marine dans la Zone, et de diffuser les résultats de ces recherches et est expressément chargée de protéger efficacement le milieu marin des effets nocifs que peuvent avoir l'exploration de la zone internationale et, ensuite, l'exploitation de ses ressources.

-à suivre-

Lors de la séance, l'Assemblée a été honorée par la présence du Sénateur G. Anthony Hilton, Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque qui a annoncé la décision de son gouvernement de nommer Salle de conférence Kenneth Rattray, la salle de conférence principale du Jamaica Conference Centre à la mémoire du feu Kenneth Rattray, juriste de renommée internationale et ancien Ministre de la justice qui a représenté la Jamaïque, des années durant, lors des négociations menant à l'adoption de la Convention des Nations de 1982 sur le droit de la mer. Fils illustre de la Jamaïque, M. Rattray a apporté une contribution remarquable au droit de la mer et avait joué un rôle phare dans la décision de choisir la Jamaïque comme siège de l'Autorité. M. Rattray s'est éteint l'an dernier.

En préambule à son rapport, (document ISBA/11/A/4), le Secrétaire général, M. Satya N. Nandan (Fidji), a déclaré que sa présentation mettrait en exergue les points saillants du programme de travail de l'Autorité pour la période visée. Il a également indiqué que le nombre de membres de l'Autorité, actuellement 149, était demeuré inchangé depuis l'an dernier.

L'Assemblée se réunira mercredi prochain 16 août. Elle examinera les recommandations de la commission des finances de l'Autorité relativement au budget de l'Autorité et le barème des quotes-parts. Elle poursuivra également ses discussions sur le rapport du Secrétaire général.

Rapport du Secrétaire général

L'Autorité continue de s'acquitter du mandat qui lui est dévolu depuis sa création. Le programme de travail met l'accent, entre autres, sur la gestion des ressources minérales de la Zone, qui constituent le patrimoine commun de l'humanité; la promotion de la recherche scientifique marine dans la Zone; l'élaboration d'un instrument approprié pour le développement futur des ressources minérales dans la Zone, et la coordination et la diffusion des résultats des recherches scientifiques marines dans la Zone.

D'un point de vue structurel, le secrétariat de l'Autorité continue d'évoluer selon les propositions présentées dans le programme de travail. Grâce au recrutement d'un géologue marin et d'un spécialiste des systèmes d'information géographique, le secrétariat a pu renforcer les moyens techniques à sa disposition.

L'une des tâches essentielles entreprises par le secrétariat en 2004-2007 fut la poursuite de la mise en place de la base de données centrale. Une base de données bibliographiques a été créée regroupant, entre autres, une banque de citations baptisée « web of science ». Il est prévu de l'enrichir en y incluant les articles que l'on ne retrouve pas à l'issue d'une recherche initiale par termes et critères de sélection, notamment les documents d'orientation et les documents juridiques, ainsi que des renseignements additionnels sur des ressources autres que les nodules polymétalliques et leurs environnements respectifs.

Le Secrétaire général signale que la demande présentée par l'Allemagne relatif à un plan de travail en vue de l'exploration des nodules métalliques dans la zone internationale des fonds marins et approuvée par le Conseil, témoigne de la confiance à l'égard de l'Autorité et du système mis en place pour administrer les ressources de la Zone. Le rapport note qu'il s'agit de la première demande d'un plan de travail pour l'exploration présentée depuis l'entrée en vigueur de la Convention.

En ce qui concerne les contrats d'exploration des nodules polymétalliques, le rapport signale que, pour les sept anciens investisseurs pionniers enregistrés, l'année marquait la fin du premier programme de travail quinquennal appliqué depuis l'octroi des contrats. C'est donc l'occasion pour les contractants de rendre compte de manière détaillée des activités menées et des résultats obtenus au cours de la période visée et de faire le point sur les dépenses encourues durant la période.

Sur le plan des travaux futurs, il est envisagé l'organisation en 2007 d'un atelier sur la normalisation des données et informations environnementales que les contractants sont tenus de fournir aux termes du règlement relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques et des encroûtements cobaltifères.

Discussions

Nombre de délégations, dont la Belgique, la Chine, l'Indonésie, le Royaume-Uni, Trinité et Tobago, ont applaudi la décision du gouvernement de la Jamaïque d'honorer feu Kenneth Rattray en donnant son nom à la salle principale des conférences. De l'avis général, l'Autorité lui doit une dette de gratitude pour avoir joué un rôle capital dans sa création.

L'état des contributions a suscité des préoccupations. La Namibie a déploré le fait que plus d'un tiers de membres se trouvent redevables des arriérés de contribution depuis au moins 2 ans. Cette délégation a également demandé de nouvelles contributions au fonds de dotation destiné à promouvoir la recherche scientifique marine. D'autres délégations dont la Belgique et le Royaume-Uni ont souligné la nécessité de rappeler aux membres leur obligation financière envers l'Autorité. Ces délégations ont également souligné l'importance d'alimenter le fonds de dotation.

Les délégations ont invité les 26 États qui ne l'ont pas encore fait de ratifier l'Accord de 1994.

Le représentant du Mexique a informé l'Assemblée que son pays était en train de ratifier le Protocol sur les privilèges et immunités de l'Autorité. À ce jour, 20 membres sont parties du Protocol, qui est entré en vigueur le 31 mai 2003.

Vu l'état des connaissances sur les fonds océaniques et les ressources qu'ils recèlent, d'autres délégations, dont la Namibie et l'Inde ont exhorté l'Assemblée à adopter une attitude prudente dans l'élaboration du règlement. La Chine a proposé que le travail d'élaboration soit mené conjointement avec la recherche scientifique.

Touchant à la diffusion des informations et données sur les fonds marins, les membres ont applaudi les efforts de l'Autorité pour améliorer l'accessibilité des informations grâce à la tenue d'ateliers et à l'actualisation des ressources Web. Le Sénégal a souhaité que soit augmenté le financement destiné à améliorer la cueillette des informations et données. La Belgique a signalé l'utilité de tenir les membres au courant des activités inter-sessionnelles de l'Autorité.

Allocution du Ministre des affaires étrangères de la Jamaïque

Dans son allocution ce matin, le Sénateur Hylton, Ministre des affaires étrangères et du commerce de la Jamaïque, a déclaré que son pays, en partenariat avec le Secrétariat de l'Autorité, avait toujours fait le nécessaire afin de fournir le soutien nécessaire à l'Autorité afin de lui permettre de s'acquitter de son mandat. Soulignant la vision commune de son gouvernement et de l'Autorité, il a assuré la collaboration et l'appui de son pays aux travaux de l'Autorité.

Le ministre a de plus affirmé que la Jamaïque s'engageait à double titre – à titre de pays hôte et à titre de membre actif de l'Autorité - à continuer à œuvrer de concert avec la communauté internationale afin de multiplier les succès obtenus par l'Autorité. De son vivant, le Sénateur Hylton avait toujours assuré l'Assemblée du soutien indéfectible de son gouvernement.

Les travaux reprendront le mercredi 16 août.

* * * * *